

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ D'AUSTIN**

ASSEMBLÉE ORDINAIRE du conseil municipal du **6 mai 2024 à 19 h** tenue à l'endroit habituel des séances, à laquelle sont présents **la mairesse Lisette Maillé et les conseillers Victor Dingman, Claire Rocher, François Tanguay, Isabelle Couture, Pierre Henrichon et Bernard Jeansonne**, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de la mairesse selon les dispositions du *Code municipal*.

La directrice générale et greffière-trésorière Manon Fortin est présente.

16 citoyens présents

ORDRE DU JOUR

- 1 Adoption de l'ordre du jour**
- 2 Adoption et dispense de lecture**
 - 2.1 du procès-verbal du 8 avril 2024;
- 3 Affaires découlant du procès-verbal**
- 4 Période de questions**
- 5 Administration générale**
 - 5.1 Don à la Société canadienne du cancer;
 - 5.2 Atelier de formation offert par Infotech;
 - 5.3 Résolution-Regroupement d'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques 2024-2029;
 - 5.4 Appel d'offres pour l'agrandissement de l'hôtel de ville;
- 6 Administration financière**
 - 6.1 Approbation des comptes payés et payables et autorisation de paiement;
 - 6.2 Dépôt des états financiers et du rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2023;
- 7 Sécurité publique**
 - 7.1 Rapport du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention;
- 8 Transport, voirie**
 - 8.1 Offre de services pour l'entretien des bermes prévu au programme de réhabilitation de l'environnement dans le secteur du lac-des-Sittelles;
 - 8.2 Offre pour la fourniture et l'épandage de gravier pour la phase 3 du programme de réhabilitation de l'environnement dans le secteur du lac-des-Sittelles;
 - 8.3 Offre de services pour le marquage des chaussées asphaltées;
- 9 Urbanisme et zonage**
 - 9.1 Demande de dérogation mineure n° 2023-01 – 79, chemin Patterson;
 - 9.2 Demande de permis de construction PIIA 2024-01-0006 – 17 chemin Pat;
 - 9.3 Demande de permis de construction PIIA 2023-12-0001 – 44, chemin des Diligences;
 - 9.4 Demande de permis de construction PIIA 2024-02-0019 – 5, chemin Baptiste-Lachapelle;
 - 9.5 Demande de permis de construction PIIA 2024-03-0010 – 56, chemin des Diligences;
 - 9.6 Demande de permis de construction PIIA 2024-03-0012 – 21, chemin Millington;
 - 9.7 Proclamation de la Journée annuelle de l'abeille à miel;
 - 9.8 Embauche d'un inspecteur en bâtiments et en environnement-responsable de l'application du *règlement sur la gestion des installations septiques*;
 - 9.9 Dépôt du certificat relatif à la procédure d'enregistrement sur le règlement n° 23-528-2;
- 10 Loisirs et culture**
 - 10.1 Embauche de personnel pour le camp de jour;
 - 10.2 Demande d'autorisation de passage du Tour CIBC Charles Bruneau;
 - 10.3 Modification au Fonds d'aide aux initiatives citoyennes;

- 10.4 Nomination des préposés aux fins d'application du *Règlement municipal n° 14-445 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes*;
- 10.5 Achat de matériel sportif pour la dalle multifonctionnelle au parc des loisirs;
- 10.6 Recommandation de paiement du décompte n° 3 et réception provisoire pour les travaux de la nouvelle dalle de béton multifonctionnelle;
- 10.7 Nomination d'un représentant de la municipalité au conseil d'administration d'Action Memphré ouest (AMO);
- 11 **Hygiène du milieu et environnement**
 - 11.1 Embauche d'un préposé à l'inspection des installations sanitaires pour la période estivale;
 - 11.2 Demande de subvention au fonds vert présentée par le Memphrémagog Conservation inc. (MCI) pour effectuer un suivi de l'évolution des populations de vivipares exotiques envahissants, ainsi que le contrôle et l'évaluation de l'impact des escargots envahissants sur des sites de frayères potentiels;
 - 11.3 Adoption du programme d'achat de produits écoresponsables;
 - 11.4 Remerciements aux bénévoles de la corvée de nettoyage;
- 12 **Santé et bien-être**
- 13 **Rapport des comités municipaux**
- 14 **Rapport des comités communautaires**
- 15 **Période de questions**
- 16 **Affaires nouvelles**
- 17 **Levée de l'assemblée**

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR (2024-05-121)**

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU d'approuver et d'adopter l'ordre du jour tel que modifié par l'ajout des points suivants :

5.4 Appel d'offres pour l'agrandissement de l'hôtel de ville;

10.7 Nomination d'un représentant de la municipalité au conseil d'administration d'Action Memphré ouest (AMO);

11.4 Remerciements aux bénévoles de la corvée de nettoyage;

ADOPTÉE

* * * * *

2.1 **APPROBATION, ADOPTION ET DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DU 8 AVRIL 2024 (122)**

2024-05-122

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2024, au moins 72 heures avant la tenue des présentes;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

2. le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 8 avril 2024 soit approuvé et adopté avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

* * * * *

5.1 DON À LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER (123)

2024-05-123

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer demande une aide financière pour faire de la recherche et pour aider les personnes touchées en leur offrant le soutien dont ils ont besoin;

ATTENDU l'importance d'appuyer les recherches contre le cancer afin de sauver des vies;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité fasse un don au montant de 350 \$ à la Société canadienne du cancer afin de l'aider à lutter contre le cancer et à sauver des vies.

ADOPTÉE

5.2 ATELIER DE FORMATION OFFERT PAR INFOTECH (124)

2024-05-124

ATTENDU l'atelier de formation en ligne Sygem 2024, offert par PG Solution;

ATTENDU la nécessité pour notre personnel comptable et professionnel d'actualiser ses connaissances de ce logiciel utilisé quotidiennement;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil autorise Mesdames Wanda Reza, Dominique Gagnon, Nancy Homan et Monsieur Olivier Alix-Paré, à suivre les formations par webinaire offerte dans le cadre de l'atelier Sygem 2024, en mai prochain, au coût de 1 750 \$, taxes en sus;

ADOPTÉE

5.3 RÉOLUTION-REGROUPEMENT D'ACHAT EN COMMUN DE PRODUITS D'ASSURANCE POUR LES CYBER-RISQUES 2024-2029 (125)

2024-05-125

ATTENDU QUE, conformément aux articles 29.9.1 de la Loi sur les cités et villes et 14.7.1 et suivants du Code municipal, la municipalité d'Austin souhaite joindre l'Union des municipalités du Québec et son regroupement pour l'achat en commun de produits d'assurances pour les cyber-risques pour la période 2024-2029;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE

- la municipalité d'Austin joigne par les présentes, le regroupement d'achat de l'Union des municipalités du Québec et mandate celle-ci, en vue de l'octroi d'un contrat de produits d'assurance pour les cyber-risques pour la période du 1^{er} juillet 2024 au 1^{er} juillet 2029;
- la Municipalité d'Austin autorise la mairesse, Mme Lisette Maillé et la directrice générale, Mme Manon Fortin à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente intitulée « ENTENTE de regroupement de municipalités au sein de

l'Union des municipalités du Québec relativement à l'achat en commun de produits d'assurance pour les cyber-risques» soumise et jointe aux présentes pour en faire partie intégrante comme si mentionné au long;

- Selon la loi, la municipalité accepte qu'une municipalité qui ne participe pas présentement au regroupement, puisse demander, en cours de contrat, par résolution, son adhésion au présent regroupement à la condition que l'UMQ l'autorise et que la municipalité souhaitant se joindre au regroupement s'engage à respecter toutes et chacune des conditions prévues au cahier des charges, aux frais requis par l'UMQ et au contrat d'assurances et au mandat du consultant, adjugés en conséquence. Et que cette adhésion ne devra pas se faire si elle dénature les principaux éléments de l'appel d'offres, du contrat ou du mandat en cause.

ADOPTÉE

5.4 APPEL D'OFFRES POUR L'AGRANDISSEMENT DE L'HÔTEL DE VILLE (126)

2024-05-126

ATTENDU QUE la municipalité a donné les mandats d'architecte et d'ingénierie pour l'élaboration des plans et devis pour l'agrandissement de l'hôtel de ville, projet qui était prévu à la planification stratégique, à l'axe 4;

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu confirmation d'une subvention dans le cadre du programme PRACIM pour réaliser le projet;

ATTENDU QUE la dépense prévue est supérieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE

1. le conseil autorise la directrice générale à procéder à un appel d'offres public conformément à l'article 935 du *Code municipal du Québec* pour les travaux d'agrandissement de l'hôtel de ville;
2. les soumissions soient reçues au bureau de la directrice générale à la date indiquée aux documents d'appel d'offres, pour être ouvertes et lues publiquement au même endroit, date et heure, et qu'une décision sera rendue par le conseil à une séance publique subséquente;
3. la municipalité ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions et n'encourt aucune obligation envers les soumissionnaires.

ADOPTÉE

* * * * *

6.1 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET PAYABLES ET AUTORISATION DE PAIEMENT (127)

Liste des comptes payés du 9 avril au 5 mai 2024

Comptes payés du 09 avril au 06 mai

Salaires au net	Paie du 2024-04-10	10 363,92
Salaires au net	Paie du 2024-04-17	12 668,48
Salaires au net	Paie du 2024-04-24	10 899,88
Salaires au net	Paie du 2024-04-30 (conseil)	11 510,03
Salaires au net	Paie du 2024-05-01 (incluant pompiers)	23 963,75
Cotisations RÉER	2e trimestre	5 372,78
Bell Canada	Hôtel de ville, ligne urgence	955,93
Bell Mobilité	Frais mensuels, cellulaires	363,48
Beneva inc	Frais mensuels - assurance collective	6 373,93

Benoit Lefebvre	Déneigement 6 sur 6	574,88
Caroline Falcao	Travaux en communications	1 575,00
CIBC VISA	Abonnements, fournitures, divers	2 986,18
Cogeco	Internet quai Bryant + mairie + Carrefour	429,01
Déneigement GSD	Versement dû à la résiliation du contrat	12 965,02
Entandem	Droits d'auteur (concert de musique)	272,49
Enviro Connexion	Matières résiduelles février	21 739,22
Exc. Stanley Mierzwinski	Déneigement circuit 1 - avril	116 483,00
Fds pensions alim.	Remise mensuelle	332,16
FQM Assurance	Révision - couvertures d'assurances	2 866,70
Gaëtane Dion	Présentation - RAA	250,00
Garo Électrique	Travaux électriques hôtel de ville	421,83
GDE	Service mensuel d'impression	7,88
Gonflable.ca	Jeux gonflables plaisir d'hiver 2023	949,69
Huissiers Sherbrooke	Service de huissier	163,84
Hydro-Québec	Éclairage public + bâtiments municipaux	5 246,72
Jennifer Gaudreau	Conciergerie - avril	1 170,00
Kathy Lachapelle	Honoraires 13-28 mars.	539,40
Les Entreprises Aljer	Travaux d'urgence - pluies fortes - décembre	5 146,57
Lettrage Daniel Fontaine	Lettrage, camion 1051	977,29
Linda Beaudoin	Listes calcul PHV et propriétés + registre	1 008,86
Mélange Maison	Boîte de dégustation - concours de Pâques	50,00
Ministre du Revenu	Cotisations de l'employeur - mars	26 132,66
MRC Memphrémagog	Équilibrage du rôle (avril)	2 963,00
MTG	Déneigement 6 sur 6	1 542,58
NaturEden Inc.	Parc des loisirs + parc Chagnon-Shonyo	4 305,81
Paysagement l'unick	Déneigement 6 sur 6	1 179,54
Personnel	Déplacements / kilométrage	2 968,53
Personnel	Déboursés divers	932,77
Petite caisse	Achats divers - février - avril 2024	337,00
Philip Stone	Déneigement 6 sur 6	4 136,58
Receveur Général Canada	Cotisations de l'employeur - mars	10 895,00
Citoyens	Remboursements dans le cadre de programmes	5 340,53
Membres des comités	Remboursements de dépenses encourues	322,64
Retraite Québec	RREM - mars	1 893,62
Sylvie Bouchard	Activité - Pâques 2024	145,92
Tammy Harrison	Entretien ménager, Carrefour (avril)	135,00
Xerox	Frais mensuels d'impression	195,31
	Total des comptes payés du 9 avril au 5 mai	322 054,41

Liste des comptes à payer au 6 mai 2024

ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Garo Électrique	Système traitement d'eau - hôtel de ville	2 129,92
Kezber	Services informatiques mensuels	713,60
Mégaburo	Fournitures de bureau, papeterie	152,02
Raymond Chabot	Facturation progressive - audit 2023	13 222,12
Reflét du Lac	Avis public - règlement sur les avis publics	217,44

SÉCURITÉ PUBLIQUE

Aréo-Feu	Équipement pompiers	1 127,92
Centre d'extincteur SL	Location annuelle - système Cascade	919,80
Comma Imagination	Autocollants - pompiers	145,00
Communication Plus	Réparation- système répéteur (nord)	1 079,21
Distribution Michel Fillion	Bottes de combat	421,13
Distribution Provert	Fournitures médicales	1 623,94
Extincteurs Pierrafeux	Pile 6V, 7.2a	51,40

Garo Électrique Inc.	Réparation du système communication	854,64
GLS	Frais de messagerie (nov. - avr.)	387,69
Letourneau Marine	Sortie d'entreposage, bateau	93,98
Lettrage Daniel Fontaine	Correction - lettrage camion	321,93
Prévimed Inc.	Location annuelle - cylindres oxygène	320,00
Régie de police	Entente 2024 (mai)	60 871,00
VOIRIE ET TRANSPORT		
Campbel Scientific	Abonnement stations météo avr.-juin	945,00
Exc. S. Mierzwinski	Pierre concassée + nivelage	18 177,06
Focus	Location mensuelle GPS	245,82
Les Entreprises Breton	Balayage des rues	11 359,53
Les Services EXP	Étude de drainage	1 017,53
Lettrage Daniel Fontaine	Lettrage - camion de voirie	919,80
Location Langlois	Location - clôture au lac Orford	96,85
Signalisation de l'Estrie	Service de signalisation	443,97
SOS Castor	Piégeage - chemin Duval	159,40
HYGIÈNE DU MILIEU + PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT		
Eurofins Environex	Analyses d'eau - avril	69,57
IPL North America	80 bacs bleus + pièces de rechange	10 707,85
MRC Memphrémagog	Régie de récupération de l'Estrie	5 470,50
RAPPEL	Suivi de la qualité des eaux des lacs	9 025,54
Zone Éco	Matières résiduelles - mars	3 624,27
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT		
Cain Lamarre	Forfait consultation	160,68
MRC Memphrémagog	Projet spéciaux (Ski/Golf Mt. Orford)	10 000,50
SCU	Honoraire du janvier au mars	4 949,67
LOISIRS ET CULTURE		
Comma	Panneaux "Lave ton embarcation"	473,51
Comma Imagination	Impression - vestes de sécurité, bénévoles	402,41
CRM	Impression 21 Millington	4 587,50
Garo Électrique	Système de traitement d'eau - parc	2 129,91
Location Langlois	Clôture - quai Bryant	80,71
Sanivac	Toilettes : quai Bryant + Shappie Trough	643,86
Tessier Récro-Parc	Installation de banc au parc Muriel B-D	12 262,08
The Record	Remerciements aux pompiers et PR	459,90
Immobilisations		
Les Services EXP.	Dalle : contrôle qualitatif matériaux	15 896,44
Michel Gagné	Guérite quai Bryant	2 470,74
Total des comptes à payer au 06 mai		201 433,34

2024-05-127

ATTENDU QUE la greffière-trésorière dépose les listes des comptes payés et à payer ainsi que les pièces justificatives et que dispense de lecture est donnée;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. le préambule fasse et il fait partie intégrante de la présente résolution;
2. dispense de lecture des listes déposées soit accordée;
3. la liste des comptes payés au montant de **322 054,41 \$** soit approuvée;
4. la liste des comptes à payer au montant de **201 433,34 \$** soit approuvée;
5. la signature des chèques correspondants soit autorisée.

ADOPTÉE

6.2 DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2023

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les états financiers de l'exercice financier 2023 et le conseil prend acte du rapport préparé et présenté par les vérificateurs Raymond Chabot Grant Thornton, comptables agréés.

Conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du *Code municipal du Québec*, la mairesse présentera aux citoyens les faits saillants du rapport financier et du rapport du vérificateur à la séance ordinaire du conseil du 3 juin prochain.

* * * * *

7.1 RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE ET TECHNICIEN EN PRÉVENTION

La directrice générale et greffière-trésorière dépose le rapport mensuel du directeur du Service de sécurité incendie et technicien en prévention.

* * * * *

8.1 OFFRE DE SERVICES POUR L'ENTRETIEN DES BERMES PRÉVUES AU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE SECTEUR DU LAC-DES-SITTELLES (128)

2024-05-128

ATTENDU QU'à la demande de l'Association des propriétaires du Lac-des-Sittelles (APLS), le conseil municipal a adopté, le 6 février 2017, le règlement n° 17-447 concernant l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'environnement visant à améliorer la qualité de l'environnement par l'amélioration des surfaces de roulement, des exutoires, des fossés de drainage et des fossés de chemins dits « de tolérance » faisant partie du secteur du lac-des-Sittelles, aux frais du secteur;

ATTENDU QU'en 2017 et 2018, des dizaines de bermes ont été installées sur le réseau des chemins du secteur en question afin de retenir les sédiments, le tout en conformité avec les recommandations du RAPPEL;

ATTENDU QUE ces bermes demandent un entretien pluriannuel et que l'entrepreneur Solution Urgence Déversement a déposé une offre de service « clé en main », au coût de 10 580 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin accepte la soumission de Solution Urgence Déversement au coût de 10 580 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans la soumission datée du 20 avril 2024.

ADOPTÉE

8.2 OFFRE POUR LA FOURNITURE ET L'ÉPANDAGE DE GRAVIER POUR LA PHASE 3 DU PROGRAMME DE RÉHABILITATION DE L'ENVIRONNEMENT DANS LE SECTEUR DU LAC-DES-SITTELLES (129)

2024-05-129

ATTENDU QU'à la demande de l'Association des propriétaires du Lac-des-Sittelles (APLS), le conseil municipal a adopté, le 6 février 2017, le règlement n° 17-447 concernant l'établissement d'un programme de réhabilitation de l'environnement visant à améliorer la qualité de l'environnement par l'amélioration des surfaces de roulement, des exutoires, des fossés de drainage et des fossés de chemins dits « de tolérance » faisant partie du secteur du lac-des-Sittelles, aux frais du secteur;

ATTENDU QU'à la demande de l'APLS, la mise en œuvre des actions découlant de ce règlement avait été mise en veilleuse, le temps qu'un comité de travail sur la municipalisation des chemins de tolérance (formé de représentants de l'APLS, d'élus et de fonctionnaires) examine à nouveau les possibilités de municipalisation comme une solution permanente et durable;

ATTENDU QUE le comité s'est entendu sur une proposition de travaux de réhabilitation avoir pris connaissance de nouvelles études de coûts et de faisabilité;

ATTENDU QUE l'APLS a consulté ses membres sur la proposition de travaux, laquelle n'a pas obtenu l'adhésion nécessaire pour être poursuivie;

ATTENDU QU'à défaut de la solution permanente et durable proposée, le comité a jugé opportun de relancer le programme de réhabilitation en 2023;

ATTENDU QU'en vertu du règlement n° 17-447, la phase 3 du programme de réhabilitation consiste à effectuer un rechargement de gravier sur la deuxième moitié des chemins de tolérance, ce qui sera fait en 2024 (la première moitié ayant été réalisée en 2023);

ATTENDU QUE le 25 avril 2022, le conseil municipal a adopté le *Règlement n° 22-500 concernant la gestion contractuelle*;

ATTENDU QUE l'article 6 de ce Règlement prévoit que peut être adjugé de gré à gré, tout contrat comportant une dépense inférieure au seuil de dépense obligeant l'appel d'offres public;

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin a reçu une soumission du Groupe Lapalme pour :

- la préparation de la surface de roulement;
- le rechargement sur la membrane, comprenant la fourniture, l'épandage et le compactage de 3 500 tonnes de gravier;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller P. Henrichon**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité d'Austin accepte la soumission du Groupe Lapalme au coût de 103 950 \$, taxes en sus, selon les modalités et conditions énoncées dans la soumission datée du 17 avril 2024.

ADOPTÉE

8.3 OFFRE DE SERVICES POUR LE MARQUAGE DES CHAUSSÉES ASPHALTÉES (130)

2024-05-130

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder au marquage des chaussées asphaltées;

ATTENDU QUE les travaux consistent à tracer

- 19,75 kilomètres de ligne simple continu;
- 40,5 kilomètres de ligne de rive;
- 25 lignes d'arrêt simple;

ATTENDU QUE Lignes Maska a déposé une soumission au montant de 21 257,50 \$, taxes en sus;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU :

d'accepter l'offre de services de Lignes Maska, datée le 17 avril 2024, au montant de 21 257,50 \$, taxes en sus, pour le marquage au latex des chaussées asphaltées.

ADOPTÉE

* * * * *

9.1 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE N° 2023-01 – 79, CHEMIN PATTERSON (131)

2024-05-131

ATTENDU la demande de dérogation mineure n° 2023-01 pour permettre l'implantation d'une nouvelle résidence unifamiliale à 21,28 mètres de la ligne des hautes eaux du lac et à 2,50 mètres de la ligne latérale alors que le *Règlement de zonage n° 16-430* exige une marge de 25 mètres du lac et une marge latérale de 5 mètres;

ATTENDU QUE le terrain est l'assiette d'une construction principale résidentielle existante située à 20,21 mètres de la ligne des hautes eaux du lac et à 2,34 mètres de la ligne latérale;

ATTENDU QUE l'implantation projetée est une amélioration par rapport à l'implantation de la résidence existante;

ATTENDU QUE la partie du terrain devant recevoir la nouvelle construction est déjà déboisée;

ATTENDU QUE le propriétaire voisin a signé une lettre de non-objection au projet de reconstruction du demandeur;

ATTENDU QUE les écarts de 3,72 mètres et 2,50 mètres sont jugés mineurs;

ATTENDU QUE la disposition du règlement de zonage visée par la demande de dérogation mineure n'a pas été adoptée en vertu de l'article 113, paragraphe 16 ou 16.1 du 2^e alinéa de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, et est donc recevable en vertu de l'article 145.2 de ladite loi;

ATTENDU QUE la demande ne va pas à l'encontre du plan d'urbanisme et ne cause aucun préjudice au droit des propriétés voisines;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, la demande de dérogation mineure n° 2023-01 soit et est acceptée telle que présentée au conseil.

ADOPTÉE

9.2 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2024-01-0006 – 17 CHEMIN PAT (132)

2024-05-132

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2024-01-0006 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel de quatre logements;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-2 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE le bâtiment est implanté en respectant la géométrie de la rue;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères prévus au règlement, dont le nombre de pignons et les matériaux de revêtement proposés;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction 2024-01-0006 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.3 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2023-12-0001 – 44, CHEMIN DES DILIGENCES (133)

2024-05-133

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2023-12-0001 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamiliale ayant un toit à versant unique;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-3 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères prévus au règlement, dont la volumétrie;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2023-12-0001 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.4 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2024-02-0019 – 5, CHEMIN BAPTISTE-LACHAPELLE (134)

2024-05-134

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2024-02-0019 pour la construction d'un nouveau bâtiment résidentiel unifamilial;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-2 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE le bâtiment est implanté en respectant la géométrie de la rue;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères prévus au règlement, dont le nombre de pignons et les matériaux de revêtement proposés;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2024-02-0019 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.5 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2024-03-0010 – 56, CHEMIN DES DILIGENCES (135)

2024-05-135

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2024-03-0010 pour la réfection d'une entrée privée existante;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-4 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères prévus au règlement, dont les mesures de mitigation proposées;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2024-03-0010 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.6 DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PIIA 2024-03-0012 – 21, CHEMIN MILLINGTON (136)

2024-05-136

ATTENDU la demande de permis PIIA n° 2024-03-0012 pour l'agrandissement de l'hôtel de ville;

ATTENDU QUE les travaux sont situés dans le PIIA-1 selon le *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 16-436* en vigueur;

ATTENDU QUE les travaux consistent à l'ajout d'un étage et la réfection et le remplacement de certains éléments du bâtiment existant, notamment la fenestration;

ATTENDU QUE la demande satisfait aux critères prévus au règlement, dont le choix des matériaux proposés et la volumétrie;

ATTENDU l'avis favorable des membres du Comité consultatif d'urbanisme (CCU);

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller B. Jeansonne
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

au vu de l'avis favorable du CCU, le conseil autorise l'émission du permis de construction n° 2024-03-0012 pour les motifs susmentionnés.

ADOPTÉE

9.7 PROCLAMATION DE LA JOURNÉE ANNUELLE DE L'ABEILLE À MIEL (137)

2024-05-137

ATTENDU QUE l'abeille à miel joue un rôle vital dans la sécurité alimentaire mondiale et que sa disparition représenterait un terrible désastre biologique;

ATTENDU QUE le Conseil canadien du miel évalue la valeur des abeilles pour la pollinisation des cultures à plus de deux milliards de dollars;

ATTENDU QUE les abeilles domestiques disparaissent à un rythme alarmant et considéré comme non durable depuis plus d'une décennie;

ATTENDU qu'en l'Organisation des nations unies a désigné le 20 mai Journée mondiale des abeilles pour attirer l'attention de tous sur le rôle clé que jouent les pollinisateurs, sur les menaces auxquelles ils sont confrontés et à leur importante contribution au développement durable;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité proclame le 20 mai 2024 « Journée de l'abeille à miel ».

ADOPTÉE

9.8 EMBAUCHE D'UN INSPECTEUR EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT-RESPONSABLE DE L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION DES INSTALLATIONS SEPTIQUES (138)

2024-05-138

ATTENDU QU'à la suite de l'adoption du *Règlement n° 18-461 sur la gestion des installations septiques*, la municipalité juge opportun d'embaucher un inspecteur en bâtiments et en environnement, responsable notamment de l'application du règlement durant la période estivale;

ATTENDU QUE M. Clément Brûlé propose ses services à titre de préposé à l'application du règlement sur la gestion des installations septiques;

ATTENDU QUE les argents sont prévus au budget de l'exercice courant;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité embauche M. Clément Brûlé à titre d'inspecteur en bâtiments et en environnement, responsable notamment de l'application du *Règlement sur la gestion des installations septiques*, pour une période de 21 semaines débutant le 29 avril 2024;
2. la municipalité offre à M. Brûlé une rémunération horaire conforme à l'échelle salariale en vigueur pour 35 heures/semaine, ainsi que l'indemnité kilométrique prévue au Guide de l'employé pour l'usage de son propre véhicule au service de la municipalité.

ADOPTÉE

9.9 DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF À LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT SUR LE RÈGLEMENT N° 23-528-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 16-430

La directrice générale dépose le certificat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue le 29 avril dernier en lien avec le *Règlement n° 23-528-2 modifiant le Règlement de zonage n° 16-430*.

Le nombre de personnes habile à voter établi est de 133.

Le nombre de demandes requis pour qu'un scrutin référendaire soit tenu est de 24.

Le nombre de demandes faite est de 41.

Le conseil statuera sur l'opportunité de tenir un scrutin référendaire ou de retirer le règlement à sa prochaine séance ordinaire, le 3 juin 2024.

* * * * *

10.1 EMBAUCHE DE PERSONNEL POUR LE CAMP DE JOUR (139)

2024-05-139

ATTENDU QUE la municipalité organise un camp de jour de cinq semaines, soit du 25 juin au 9 août 2024, avec possibilité d'un service de garde, pour les enfants d'Austin âgés de 5 à 12 ans;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite retenir les services de Danika Grandmaison pour le poste de coordonnatrice, selon un horaire de travail de 45 heures par semaine;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite aussi retenir les services d'animateurs à temps partiel pour créer une relève durable;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

1. d'embaucher Danika Grandmaison à titre de coordonnatrice du camp de jour, selon la rémunération établie au budget;
2. d'embaucher Cristina Morin et Elliot Naud à titre d'animateurs à temps complet du camp de jour, selon la rémunération établie au budget;
3. d'embaucher Corinne Bertrand et Édouard Vallée à titre d'animateurs à temps partiel du camp de jour, selon la rémunération établie au budget.

ADOPTÉE

10.2 DEMANDE D'AUTORISATION DE PASSAGE DU TOUR CIBC CHARLES BRUNEAU (140)

2024-05-140

ATTENDU QUE la Fondation Charles-Bruneau organise la 28^e édition du Tour CIBC Charles-Bruneau, dont la gestion des différents parcours est assumée par la Fédération québécoise des sports cyclistes (FQSC);

ATTENDU QUE plus de 47 M \$ ont été amassés depuis 1995 (dont 3,5 M \$ en 2023) et que l'activité est en voie de devenir l'une des principales collectes de fonds au Québec;

ATTENDU QUE la collecte de fonds a pour but de répondre aux priorités toujours croissantes de la recherche et aux projets dédiés à l'hémato-oncologie pédiatrique;

ATTENDU QUE conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, l'organisme demande l'autorisation de la municipalité pour son passage sur le chemin Nicholas-Austin, le jeudi 4 juillet prochain;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil confirme n'avoir aucune objection à la demande de passage le 4 juillet prochain sur la route 112, chemin qui relève de la compétence du gouvernement du Québec (ministère des Transports), à la condition que les organisateurs de l'événement s'adressent à la Régie de police de Memphrémagog pour traiter des questions de sécurité du public et des participants et qu'ils aient obtenu les autorisations nécessaires du ministère des Transports;
2. le conseil demande d'assurer une signalisation adéquate de la déviation de la circulation, s'il y a lieu, et d'assurer la propreté des lieux à la suite du passage sur le territoire.

ADOPTÉE

10.3 MODIFICATION AU FONDS D'AIDE AUX INITIATIVES CITOYENNES (141)

2024-05-141

ATTENDU QUE le fonds d'aide aux initiatives citoyennes a été mis sur pied en mars 2022 et que depuis, plusieurs projets ont été déposés et analysés par le comité du fonds;

ATTENDU QUE l'expérience démontre que certaines modifications et précisions doivent être apportées afin d'assurer une bonne compréhension des règles et pour que l'esprit et l'objectif premier du fonds soient respectés;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère C. Rocher
appuyé par la conseillère I. Couture**

ET RÉSOLU QUE :

le fonds d'aide aux initiatives citoyennes soit modifié tel que déposé.

ADOPTÉE

10.4 NOMINATION DES PRÉPOSÉS AUX FINS D'APPLICATION DU RÈGLEMENT MUNICIPAL N° 14-415 CONCERNANT LES NUISANCES ET VISANT À PRÉVENIR L'INFESTATION DES MOULES ZÉBRÉES ET AUTRES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES (142)

2024-05-142

ATTENDU QUE le *Règlement n° 14-145 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* prévoit la nomination de préposés aux fins de son application;

ATTENDU QUE la municipalité doit nommer ses préposés par résolution;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

les personnes ci-après soient nommées préposées aux fins d'application du *Règlement n° 14-145 concernant les nuisances et visant à prévenir l'infestation des moules zébrées et autres espèces exotiques envahissantes* :

Préposés à l'émission des certificats d'usager :

Lakshmi Nguon
Nancy Homan
Wanda Reza

Olivier Alix-Paré
Stephen Nicholson

Le tout conformément au *Règlement n° 14-415*.

ADOPTÉE

10.5 ACHAT DE MATÉRIEL SPORTIF POUR LA DALLE MULTIFONCTIONNELLE AU PARC DES LOISIRS (143)

2024-05-143 **ATTENDU QUE** la municipalité souhaite acquérir du matériel sportif pour mettre à profit la nouvelle dalle bétonnée multifonctionnelle dans le parc des loisirs;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite également faire peindre des lignes pour les différents sports pratiqués sur la dalle;

ATTENDU les soumissions suivantes :

Bien ou service	Fournisseur	Prix (taxes en sus)
Paniers de basketball et filets de pickleball	Distribution Sports Loisirs	5 881,00 \$
Lignage sportif	Les Lignes Sportives R&R	3 500,00 \$

ATTENDU QUE le Fonds d'immobilisation parcs et terrains de jeux comporte suffisamment de crédits pour pourvoir à ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par le conseiller F. Tanguay**

ET RÉSOLU QUE :

1. le conseil autorise les dépenses susmentionnées pour l'acquisition de matériel et de lignage sportif pour la dalle multifonctionnelle au parc municipal;
2. ces dépenses, au montant total de 9 849\$, taxes nettes, soient financées par le Fonds d'immobilisation parcs et terrains de jeux de la municipalité.

ADOPTÉE

10.6 RECOMMANDATION DE PAIEMENT DU DÉCOMPTE N° 3 ET RÉCEPTION PROVISOIRE POUR LES TRAVAUX DE LA NOUVELLE DALLE DE BÉTON MULTIFONCTIONNELLE (144)

2024-05-144 **ATTENDU** la transmission du décompte n° 3 et réception provisoire pour la réalisation des travaux de la nouvelle dalle de béton multifonctionnelle;

ATTENDU QU'après vérification des quantités et des prix pour les travaux réalisés jusqu'au 24 avril 2024 et suite à la réception provisoire des travaux, Les Services EXP inc. recommande le paiement au montant de 31 263,43 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Groupe Lapalme inc.;

ATTENDU qu'une retenue de 5 % du coût total du projet sera payable à l'entrepreneur au moment de l'acceptation finale des travaux en juin 2024;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller V. Dingman
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU :

1. d'autoriser le paiement du décompte n° 3 au montant de 31 263,43 \$, taxes comprises, à l'entrepreneur Groupe Lapalme inc.;
2. d'autoriser la directrice générale à signer le certificat d'acceptation provisoire pour et au nom de la municipalité d'Austin.

ADOPTÉE

10.7 NOMINATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ AU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'ACTION MEMPHRÉ OUEST (AMO) (145)

2024-05-145 **Il est proposé par la conseillère I. Couture
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU :

QUE la municipalité d'Austin désigne Mme Lisette Maillé, mairesse, comme représentante de la municipalité au conseil d'administration d'Action Memphré-Ouest.

ADOPTÉE

* * * * *

11.1 EMBAUCHE D'UN PRÉPOSÉ À L'INSPECTION DES INSTALLATIONS SANITAIRES POUR LA PÉRIODE ESTIVALE (146)

2024-05-146 **ATTENDU QUE** l'entrepreneur qui effectue la vidange des fosses septiques doit être accompagné d'un représentant de la municipalité;

ATTENDU QUE la municipalité doit embaucher un préposé pour effectuer l'examen des installations sanitaires lors de la vidange, faire les suivis nécessaires et fournir aux citoyens des renseignements généraux sur les installations sanitaires pour la période de vidange des fosses septiques;

ATTENDU QUE le préposé consacrera chaque semaine un nombre d'heures variable, jusqu'à concurrence de 35 heures, à d'autres fonctions liées aux travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller F. Tanguay
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

1. la municipalité retienne les services de M. Justin Lachapelle au taux prévu à la grille salariale selon un horaire de travail de 35 heures/semaine, pour une période approximative de 20 semaines débutant le 13 mai 2024, pour superviser la vidange des fosses septiques et tenir les registres y afférents;
2. la municipalité verse à M. Lachapelle l'indemnité kilométrique prévue au Guide de l'employé pour ses déplacements dans l'exercice de ses fonctions.

ADOPTÉE

11.2 DEMANDE DE SUBVENTION AU FONDS VERT PRÉSENTÉE PAR LE MEMPHRÉMAGOG CONSERVATION INC. (MCI) POUR EFFECTUER UN SUIVI DE L'ÉVOLUTION DES POPULATIONS DE VIVIPARES EXOTIQUES ENVAHISSANTS, AINSI QUE LE CONTRÔLE ET L'ÉVALUATION DE L'IMPACT DES ESCARGOTS ENVAHISSANTS SUR DES SITES DE FRAYÈRES POTENTIELS (147)

2024-05-147 **ATTENDU QUE** le MCI caractérise l'évolution de la vivipare géorgienne et de la vivipare chinoise au lac Memphrémagog, sur le territoire de la municipalité d'Austin;

ATTENDU QUE le MCI contrôle la colonie de vivipare chinoise observée dans la baie Greene;

ATTENDU QUE le MCI sensibilise les plaisanciers sur l'enjeu des espèces exotiques envahissantes aquatiques;

ATTENDU QUE le MCI évalue l'impact des escargots envahissants sur les sites de frayères potentielles;

ATTENDU QUE le coût total du projet s'élève à 4 610 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE le MCI demande une aide financière de 3 042,60 \$ au fonds vert de la municipalité, ce qui représente 66 % du coût résiduel du projet;

ATTENDU QUE le comité consultatif en environnement est d'avis que la demande est conforme aux critères d'admissibilité du fonds vert et recommande au conseil d'accorder une aide financière de 3 042,60 \$ au MCI;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par la conseillère C. Rocher**

ET RÉSOLU QUE :

la municipalité octroie au Memphrémagog Conservation inc. une aide financière de 3 042,60 \$ à même l'enveloppe budgétaire de son fonds vert pour défrayer une partie du coût du projet visant à suivre et contrôler les populations de vivipares exotiques envahissants au lac Memphrémagog, sur le territoire de la municipalité d'Austin.

ADOPTÉE

11.3 ADOPTION DU PROGRAMME D'ACHAT DE PRODUITS ÉCORESPONSABLES (148)

2024-05-148

ATTENDU QUE la municipalité d'Austin entend poursuivre ses efforts de réduction des déchets en mettant en place un programme d'aide financière accessible aux résidents d'Austin pour des produits ayant comme objectifs la réduction à la source et le réemploi;

EN CONSÉQUENCE,

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller B. Jeansonne**

ET RÉSOLU QUE :

le programme d'achat de produits écoresponsables soit adopté tel que déposé.

ADOPTÉE

11.4 REMERCIEMENTS AUX BÉNÉVOLES DE LA CORVÉE DE NETTOYAGE (149)

2024-05-149

ATTENDU QUE la grande corvée annuelle de nettoyage des fossés de la municipalité a eu lieu le 4 mai dernier;

ATTENDU QUE l'activité a mobilisé un grand nombre de citoyens et qu'elle s'est très bien déroulée;

**Il est proposé par le conseiller P. Henrichon
appuyé par le conseiller V. Dingman**

ET RÉSOLU QUE :

le conseil remercie :

1. Monsieur Réal Dextrateur, le coordonnateur de l'activité, pour son travail exemplaire de mobilisation et de planification;
2. la centaine de bénévoles qui ont ratissé les fossés dans les jours qui ont précédé la corvée et la journée même.

ADOPTÉE

* * * * *

17. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (150)

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, sur motion dûment donnée par le conseiller I. Couture, l'assemblée est levée à 20 h 40.

ADOPTÉE

Je, Lisette Maillé, mairesse de la municipalité d'Austin, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.

Cependant, ma signature ne vaut pas pour la résolution numéro _____ pour laquelle j'exerce le droit de veto prévu à l'article 142 (3) du *Code municipal*.

Lisette Maillé
Mairesse

Manon Fortin
Greffière-trésorière